



N° 2025 /MEF/SG/DGI

Ouagadougou, le 26 MARS 2025

**PROROGATION DU DELAI DE PAIEMENT DE LA TAXE
SUR LES VEHICULES A MOTEUR (TVM)**

Communiqué de la Directrice générale des impôts

La Directrice générale des impôts informe l'ensemble des contribuables que, compte tenu des perturbations du réseau ayant entraîné des lenteurs dans le dispositif de déclaration et de paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM), l'échéance de paiement de ladite taxe est exceptionnellement prorogée jusqu'au **30 avril 2025**.

Cette mesure concerne exclusivement les paiements électroniques effectués via les plateformes dédiées, à savoir **eSINTAX, Faso ARZEKA, Moov Money, Orange Money et Coris Money**. Elle vise à permettre aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales sans pénalités durant cette période.

Par ailleurs, afin d'éviter une surcharge des services lors de la réception des états financiers des sociétés et des entreprises individuelles dont l'échéance est fixée au **30 avril 2025**, les paiements de la TVM aux guichets seront restreints aux seuls véhicules à deux ou trois roues.

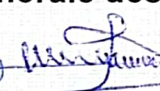
À cet effet, la Directrice générale encourage vivement l'ensemble des contribuables à privilégier les paiements électroniques de la TVM, qui offrent les mêmes garanties que les paiements en espèces, tout en étant plus pratiques et sécurisés. Les quittances correspondantes sont téléchargeables directement sur la plateforme **Faso ARZEKA** et sur le site web de la DGI (<https://dgi.bf>).

Elle rassure, en outre, que toutes les dispositions sont prises afin de garantir un service de qualité dans les meilleures conditions.

La Directrice générale remercie les contribuables pour leur compréhension, leur civisme et leur engagement citoyen. Elle rappelle que ses services restent à leur entière disposition pour toute information ou assistance relative à l'accomplissement de leurs obligations fiscales. Pour tout besoin d'assistance en ligne, veuillez contacter les numéros **58 24 44 53 / 58 87 16 83**.

« Pour un Burkina Faso résilient et souverain, je déclare et je paie mes impôts ».

La Directrice générale des impôts



Eliane T. DJIGUENDE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

